

Paris, le 13 novembre 2003

**POURSUIVONS LA REFORME DU PAVILLON FRANCAIS
DANS LE DIALOGUE**

Armateurs de France a participé à la réunion organisée le 13 novembre par le Conseil Supérieur de la Marine Marchande sur la création du nouveau registre d'immatriculation des navires français (RIF).

Les armateurs français sont stupéfaits par le refus du dialogue opposé par les organisations syndicales qui ont refusé d'engager la discussion sur ce projet et ont quitté la salle sans écouter les propositions constructives d'Armateurs de France.

La proposition d'un nouveau registre international français crée en effet les conditions **d'une véritable relance du pavillon français** en instaurant une dynamique forte, favorable au développement de la flotte et à l'emploi.

Le succès des réformes engagées sur le même modèle en Europe montre que c'est la voie à suivre.

En tout état de cause, Armateurs de France formule les propositions suivantes adoptées à l'unanimité par la profession et qui tiennent compte des préoccupations qui avaient été précédemment exprimées par les organisations syndicales. Nous regrettons profondément qu'elles n'aient pu à ce stade être débattues compte tenu de l'attitude syndicale.

1 - Formation :

- Inscription dans la loi d'une obligation de formation à la charge des armateurs permettant d'assurer le maintien de la filière de navigants.
- Engagements précis concernant la formation embarquée des élèves des écoles de la Marine marchande dans le cadre de leur scolarité.

2 - Emploi :

- Obligation pour chaque entreprise de discuter avec les représentants du personnel de l'évolution de l'emploi lors de l'immatriculation des navires au registre international français.
- Evaluation entre Etat, armateurs et syndicats de l'impact du nouveau registre au bout de trois ans.
- Recrutement supplémentaire de personnel navigant au-delà des obligations légales en cas de recours au GIE fiscal.

3 - Droit social :

- Engagement d'appliquer le Code du Travail Maritime et les conventions collectives au personnel navigant français.
- Ouverture de négociations de branche sur les conditions de travail et d'emploi des personnels navigants étrangers, au-delà des obligations internationales, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Charte Bleue d'Armateurs de France.

Les armateurs français sont ouverts à la reprise de discussions constructives avec les syndicats et demandent au gouvernement de poursuivre cette réforme indispensable au renouveau du pavillon français.